

Plus que des bulletins, les écoles auront des objectifs à remplir

PACTE En attendant une solution sur l'organisation de l'école officielle

- ▶ Le gouvernement francophone s'est accordé sur les premiers jalons pour réformer la gouvernance des écoles.
- ▶ Il continue de buter sur la gestion de l'école officielle par son pouvoir organisateur historique.

Réformer la gouvernance du système scolaire... Ce qui, à première vue, a l'air d'un langage de technocrate n'en est pas moins un chantier essentiel à l'aboutissement du pacte pour un enseignement d'excellence. Mercredi, le gouvernement de la Fédération a adopté - en première lecture - deux avant-projets de décret permettant d'avancer en ce sens.

Derrière le langage administratif se profile une vraie « responsabilisation » des acteurs de l'enseignement par rapport aux résultats de l'école, de leurs écoles, de leurs élèves. Pour y parvenir - et c'est l'objet du premier texte discuté -, les acteurs de terrain et la Fédération Wallonie-Bruxelles devront conclure des « contrats d'objectifs » précisant les résultats à atteindre. Les indicateurs porteront sur les taux de réussite, la maîtrise des acquis, la distribution des résultats en fonction de l'origine socio-économique, les taux de sortie sans diplôme...

Cette nouvelle donne implique une série de dispositions aujourd'hui en discussion. Il s'agit, bien entendu, de définir les objectifs à atteindre à l'échelle d'une zone

géographique ou de certains établissements spécifiques. Il s'agit aussi d'élaborer, au niveau de chaque établissement scolaire, des plans de pilotage déclinant les objectifs particuliers.

Dans les faits, cette nouvelle gouvernance passe par plusieurs révolutions eu égard à ce qui se pratique aujourd'hui dans les classes. On va par exemple définir, très précisément autour de cinq axes, la charge d'un enseignant : le travail en classe, le service à l'école et aux élèves, le travail autonome, la formation continuée et, last but not least, le travail collaboratif.

Autre révolution en vue, la création de nouvelles fonctions chargées plus spécifiquement de la mise en œuvre des plans de pilotage : les délégués aux contrats d'objectifs (DCO). À terme, 88 DCO et 9 directeurs de zones gèreront les relations entre l'Administration générale de l'enseignement et les écoles sur le terrain. Ce nouveau « corps décentralisé » rendra inutiles certaines fonctions d'inspecteurs, lesquels pourraient, mais ce ne sera pas automatique, accéder au cadre DCO (lire ci-contre).

Si le gouvernement a avancé sur les points exposés ci-avant, il cale toujours sur un dossier essentiel, intimement lié aux premiers : la scission entre les rôles d'organisateur et de régulateur de l'enseignement par la Communauté française. « Dans cette nouvelle configuration, où on redéfinit les rôles entre les établissements et l'autorité, on ne peut plus confondre les fonctions de contrôleur et de contrôlé. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne

peut plus à la fois organiser l'enseignement officiel et contrôler l'ensemble du système », indique un proche du CDH.

Dans les faits, cette nouvelle gouvernance passe par plusieurs révolutions

Le Pacte, approuvé par l'ensemble des acteurs de l'enseignement et par le gouvernement, ne dit d'ailleurs pas autre chose quand il édicte, comme condition de mise en œuvre, la nécessité « de préciser clairement les missions, rôles, droits et devoirs des différents acteurs concernés (...) en sorte de prévenir toute espèce d'ambiguïté, de recouvrement ou de conflit. Dans ce cadre, les rôles

de pouvoir régulateur et de pouvoir organisateur doivent être clairement distingués ».

Au-delà des principes, ça coince entre PS et CDH mais aussi, et surtout, entre... socialistes. Entre les tendances Demotte et Marcourt. Entre communautaristes et régionalistes. Alors que les premières ébauches en la matière prévoyaient la création d'un OIP (organisme d'intérêt public) pour y loger, de façon indépendante, la gestion de l'ensemble des écoles de la Communauté, Jean-Claude Marcourt freine aujourd'hui des quatre fers. « Il n'y a pas, nous assure son entourage, de garantie que cette formule préservera les moyens actuels, la capacité de gestion des bâtiments et le caractère public de l'enseignement. Il craint que certains en profitent pour tenter d'affaiblir le réseau public, et ça, il n'en est pas question ». ■

ERIC BURGRAFF

EN CHIFFRES**Réduire le cadre
d'environ 60 postes**

Voici quelques jours, des inspecteurs s'émouvaient dans *Le Soir* de la disparition prochaine d'une série de postes de travail. Il était alors question de 70 emplois, pour compenser le recrutement de 88 DCO (délégués aux contrats d'objectifs) et de neuf directeurs. Les textes examinés par le gouvernement sont en-dessous : il y est question de réduire le cadre d'environ 60 postes. L'Inspection des Finances estime que 28 inspecteurs pourront être admis à la retraite d'ici 2020. Elle ajoute que 35 autres pourraient rejoindre le cadre des DCO. Ils seront « *considérés comme ayant l'expérience utile* » mais « *seront soumis aux mêmes épreuves de recrutement que les autres candidats* ». (E.B.)